A.F.A.S.E.R

Association des Familles et amis pour l'Accueil, les Soutiens, l'Education et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales

1, avenue Marthe
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
SIREN : 785 558 941
APE : 8810C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

A.F.A.S.E.R
Association des Familles et amis pour l'Accueil, les Soutiens, l'Education et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales

1, avenue Marthe
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
SIREN : 785 558 941
APE : 8810C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux administrateurs de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.F.A.S.E.R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association A.F.A.S.E.R à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 3.2 « Dérogations aux principes comptables » de l'annexe des comptes annuels présentant les dérogations concernant les fonds dédiés, le calcul des amortissements et la comptabilisation des provisions.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements de l'association. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêtés modifient ou non les comptes annuels de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Jégard Créatis

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Jégard Créatis

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 20 juin 2023.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 23 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

Jégard Créatis

Signé numériquement par CONNECTIVE NV - Connective eSignatures pour le compte de Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 23/06/2023 12:32:36
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 166611

COMPTES ANNUELS

AFASER
Comptes annuels au 31/12/2022

BILAN ACTIF	Brut	Amort. & Provision	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	315 936.70	315 936.70		
Donation temporaire d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, droits	74 671.60	74 671.60		
Autres immobilisations incorporelles	12 055.80	11 583.89	471.91	
Immobilisations incorporelles en cours	39 747.58		39 747.58	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 029 563.12		7 029 563.12	7 029 563.12
Constructions	56 846 722.01	23 980 838.24	32 865 883.77	32 773 640.62
Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 589 103.22	8 591 835.83	3 997 267.39	3 914 526.30
Autres immobilisations corporelles	42 565 413.06	27 933 196.70	14 632 216.36	14 607 490.50
Immobilisations corporelles en cours	161 780.69		161 780.69	893 921.90
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	636 802.01		636 802.01	574 795.51
Prêts				
Autres	168 850.85		168 850.85	165 957.21
ACTIF IMMOBILISE	**120 440 646.64**	**60 908 062.96**	**59 532 583.68**	**59 959 895.16**
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	197 970.78		197 970.78	110 247.97
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	3 719 830.09	88 440.11	3 631 389.98	6 691 886.41
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 890 275.88	23 090.62	2 867 185.26	2 175 988.82
Valeurs mobilières de placement	6 973 520.00	651 953.00	6 321 567.00	6 947 194.00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 787 899.86		17 787 899.86	13 637 088.21
Charges constatées d'avance	115 352.77		115 352.77	82 024.00
ACTIF CIRCULANT	**31 684 849.38**	**763 483.73**	**30 921 365.65**	**29 644 429.41**
Frais d'emission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL	**152 125 496.02**	**61 671 546.69**	**90 453 949.33**	**89 604 324.57**

ENGAGEMENTS RECUS

Legs net à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

BILAN PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	280 638.41	280 638.41
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 490 848.24	1 490 848.24
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	29 489 792.53	29 045 619.50
Autres	816 396.85	816 396.85
Report à nouveau	2 232 812.71	416 197.17
Excédent ou déficit de l'exercice	-517 984.04	1 839 453.23
Situation nette (sous total)	**33 792 504.70**	**33 889 153.40**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	5 729 215.00	5 419 542.53
Provisions réglementées	1 969 187.15	1 925 913.05
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	**41 490 906.85**	**41 234 608.98**
FONDS REPORTES OU DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	11 192 903.28	10 972 636.64
FONDS REPORTES OU DEDIES	**11 192 903.28**	**10 972 636.64**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	360 000.00	373 009.32
Provisions pour charges	919 678.65	1 164 019.65
PROVISION	**1 279 678.65**	**1 537 028.97**
DETTES		
Emprunts obligataires ou assimilés		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	26 584 624.24	27 709 278.17
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 651 867.32	1 889 044.39
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 344 637.10	4 272 152.73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	182 900.89	18 097.05
Autres dettes	2 726 206.00	1 886 615.64
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	225.00	84 862.00
DETTES	**36 490 460.55**	**35 860 049.98**
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**90 453 949.33**	**89 604 324.57**
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

AFASER
Comptes annuels au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT - Première Partie	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS d'EXPLOITATION		
Cotisations	3 700.00	3 550.00
Ventes de bien et services		
Dont vente de bien en nature		
Vente de prestations de services	3 313 445.79	3 174 125.63
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	48 843 573.87	43 450 226.42
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15 261.90	18 631.00
Mécénats		
Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	809 843.10	1 042 518.10
Utilisations des fonds dédiés	1 817 432.04	1 135 114.25
Autres produits	4 364 668.16	4 030 949.28
TOTAL I	**59 167 924.86**	**52 855 114.68**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation stocks matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	11 475 403.98	10 573 030.67
Aides financières		344 305.39
Impôts, taxes et versements assimilés	3 675 761.41	3 270 673.58
Salaires et traitements	26 825 235.41	23 256 125.14
Charges sociales	10 211 612.94	8 083 218.52
Dotation aux amortissements et aux provisions	3 930 043.64	4 172 970.39
Reports en fonds dédiés	2 367 099.42	1 152 586.20
Autres charges	205 905.54	55 435.10
TOTAL II	**58 691 062.34**	**50 908 344.99**
RESULTAT D'EXPLOITAITON (I-II)	**476 862.52**	**1 946 769.69**
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		259.70
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

COMPTE DE RESULTAT - Deuxième Partie	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	107 691.33	130 192.52
Reprise sur provisions et transferts de charges		118 872.83
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilères de placement		
TOTAL V	**107 691.33**	**249 065.35**
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	628 210.00	861 693.25
Différences négatives de change	826 870.03	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 600.00
TOTAL VI	**1 455 080.03**	**863 293.25**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-1 347 388.70**	**-614 227.90**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**-870 526.18**	**1 332 282.09**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24 750.00	91 446.83
Sur opérations en capital	427 210.53	989 348.05
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 308.94	9 149.60
TOTAL VII	**460 269.47**	**1 089 944.48**
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	2 444.33	13 105.08
Sur opérations en capital	40 479.20	531 789.43
Dotation aux amortissements et provisions	52 107.80	25 878.83
TOTAL VIII	**95 031.33**	**570 773.34**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**365 238.14**	**519 171.14**
Impôt sur les sociétés (IX)	12 696.00	12 000.00
TOTAL DES PRODUITS	**59 735 885.66**	**54 194 124.51**
TOTAL DES CHARGES	**60 253 869.70**	**52 354 671.28**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-517 984.04**	**1 839 453.23**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Préstations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

AFASER

1 avenue Marthe 94500 Champigny-Sur-Marne

ANNEXE

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

-	Total du bilan	**90 453 949.33** €
-	Total du compte de résultat	**60 253 869,70** €
-	Résultat de l'exercice *(Perte)*	- **517 984,04** €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

L'AFASER a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées mentales psychiques, autistes et polyhandicapées et de favoriser une prise en charge de qualité et une insertion optimum dans la vie sociale et professionnelle par l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche ; à cet effet, elle se doit de :

- créer, sous le contrôle des services compétents de l'Etat et des collectivités locales, seule ou avec d'autres associations ou organismes, les établissements ou services nécessaires ;
- gérer des établissements et services ;
- conduire, seule ou avec d'autres associations ou organismes, tous travaux de recherche et d'étude visant à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement ;
- plus généralement, défendre les intérêts moraux et matériels des enfants, adolescents et adultes handicapés et leurs familles.

Etablissement/service	Type de handicap	internat	semi-internat	accueil temporaire	accueil séquentiel	accueil de jour	externat	milieu ordinaire	Total
EMP L'avenir	déficience intellectuelle et TSA						50		50
EMP/EMPro Champigny									117
dont EMP	*déficience intellectuelle*		*54*						*54*
dont EMPro	*déficience intellectuelle*		*36*						*36*
dont EMP	*polyhandicap*		*27*						*27*
IME Le Parc de l'Abbaye									*61*
dont IME	*déficience intellectuelle* *épilepsie sévère pharmaco-résistante et troubles du comportement*	*32*	*21*						*53*
dont IME HR	*Handicap rare*	*8*							*8*
EME "Les cascades"	polyhandicap		*27*						27
ESAT Le Manoir	déficience intellectuelle et handicap psychique						153		153
ESAT Aubervilliers	déficience intellectuelle et handicap psychique						119		119
ESAT Pierre Boudet Montreuil	déficience intellectuelle						118		118
FAM jr ESAT Pboudet	déficience intellectuelle - PHV					15			15
SAJ ESAT Pboudet	déficience intellectuelle et handicap psychique					10			10
Foyers de Montreuil									48
dont FH	*déficience intellectuelle et handicap psychique*	*22*		*1*					*23*
dont SAJ	*déficience intellectuelle*					*9*			*9*
dont FAM	*déficience intellectuelle et handicap psychique*	*13*				*3*			*16*
FAM VSG	déficience intellectuelle et handicap psychique - PHV	39		2	1	3			45
Service Habitat									158
dont Service Habitat SAMSAH	*déficience intellectuelle et handicap psychique*							*15*	*15*
dont Service Habitat SAVS	*déficience intellectuelle*							*20*	*20*
dont Service Habitat FJR-SAJ	*déficience intellectuelle*						*34*		*34*
dont Service Habitat Fvie	*déficience intellectuelle et handicap psychique*	*20*							*20*
dontService Habitat FH	*déficience intellectuelle et handicap psychique*	*13*							*13*
dont Service Habitat Suivi Accueil familial	*déficience intellectuelle - PHV*							*16*	*16*
MAS "Le Boisjolan"	polyhandicap	31		1		8			40
MAS d'Aubervilliers	déficience intellectuelle et TSA	*40*	6						46
MAS de Longueville	déficience intellectuelle, polyhandicap et TSA	36(38)		4(2)			3		43
MAS du Château de Montigny	déficience intellectuelle et TSA	*33*		2			3		38

2.2 Faits significatifs

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en CPOM. Le département du Val de Marne a renoncé à s'y inscrire. Seul le Centre Ithaque et les départements de compétence exclusive du Val de Marne ne font pas partie de ce CPOM.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

Fonds dédiés :

Les fonds reçus et utilisés sur le même exercice font l'objet d'une écriture de dotation et reprise de fonds dédiés contrairement aux principes comptables qui prévoient que l'on mouvemente ces comptes uniquement à la clôture de l'exercice.

Les comptes 689 « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et 789 « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » ne sont pas utilisés systématiquement pour les mouvements des fonds dédiés. En effet, les fonds dédiés pour financer des dépenses de personnel ne sont pas repris en utilisant le compte 789 mais en créditant les comptes de charges de personnel et ce en accord avec les autorités de tarification.

Calcul des amortissements lors de l'année de l'acquisition

Les amortissements sont calculés à partir de la date de facture pour l'ensemble des établissements, sauf avis défavorable de l'autorité de tarification.

Comptabilisation des provisions réglementées

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé à la règle suivante : certaines provisions ont été comptabilisées avant l'accord des financeurs.

Ainsi, en cas de rejet par les autorités de tarification, les provisions sont annulées et la contrepartie est portée au débit des comptes de provisions.

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables

NEANT

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau en annexe détaille les résultats par établissement.

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Logiciel	1 à 5 ans
Bâtiments - Structure	25 à 60 ans
Bâtiments - Toiture	10 à 25 ans
Bâtiments – Chauffage collectif	10 à 25 ans
Bâtiments - Ascenseur	10 à 25 ans
Bâtiments - Agencement	5 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.5 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

Au 31/12/2022 une moins-value a été provisionnée pour 651 953 €.

3.5.6 Provisions pour risques et charges

Par dérogation au règlement comptable ANC 2014-03 relatif au passif, les provisions ont été effectuées compte tenu des dispositions particulières propres au fonctionnement des établissements et services de l'association en accord avec le financeur.

Au 31/12/2022 le solde des provisions est de 1 279 679 €.

3.5.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit des biens amortissables.

3.5.8 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

3.5.9 Fonds dédiés

Le montant de ce fonds dédié s'élève à 11 192 903 €

3.5.10 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite vis-à-vis de l'ensemble du personnel correspond à une dette actuarielle de 985 034 €, et est évalué selon les critères suivants :

- Taux d'actualisation : 3.76 %
- Taux de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux d'augmentation des salaires : 3 % pour l'ensemble du personnel
- Rotation du personnel : 12 % pour les cadres et 10 % pour les non-cadres
- Taux de charges sociales : 55 % pour l'ensemble du personnel
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées du 15 mars 1966

L'association a comptabilisé partiellement ses engagements en matière de départ à la retraite. Le montant comptabilisé au 31 décembre 2022 est de 793 679 € et le montant non comptabilisé et mentionné en engagement hors bilan est de 191 355 €.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'association/fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'association.

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Engagements financiers

4.2.1.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Conformément aux budgets acceptés par les autorités de tarification, seuls les intérêts échus ont été comptabilisés. Les intérêts courus au 31/12/2022 représentent 152 020.19 €.

4.2.1.2 Crédit bail

Néant

4.2.1.2 Cautions données

Néant

4.2.1.3 Cautions reçues

Etablissement	N° du prêt	Type de garantie	Montant en €
MAS DE LECHES	Prêt N° 129196C	Caution Société caution FGMOSS	547.96
MAS DE LECHES	Prêt N° C711342	Caution personne morale Département de Seine et Marne	1 934 646.67
MAS DE LECHES		Caution Société Compagnie Européenne de garantie	1 547 717.33
AFASER	Prêt N° 091720C	Caution Société caution FGMOSS	36 451
AFASER	Prêt N° 092187C	Garantie HCNR	2 433 164.00
ESAT Montreuil Social	Prêt N° 052652C	Garantie HCNR	578 215.00
ESAT Montreuil Social	Prêt N° 070457C	Garantie HCNR	583 000.00
ESAT Montreuil Social	Prêt N° 070458C	Garantie HCNR	578 215.00
IME SAINT MAURS	Prêt N° 001349C	Nantissement des comptes-titres	43 000.00
IME SAINT MAURS	Prêt N° 027583C	Garantie HCNR	2 141 355.00
		Total des garanties	**9 876 311.96**

Les autres emprunts aux Crédit Coopératif sont garantis sur crédit Référence 58S87004

4.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Néant

4.3 Effectif

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 657.94 en équivalent temps plein et se décomposent comme suit :

- Cadres 67.85
- Non cadres 590.09

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 66 178 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 64 954 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 1 224 € au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC)

4.5 Information sur les rémunérations des dirigeants

➢ **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés, Il s'agit du président du secrétaire et du trésorier qui sont tous bénévoles.

TABLEAUX CUMULES

N° 1	Immobilisations
N° 2	Amortissements
N° 3	Dépréciations
N° 4	Etat des créances
N° 5	Détail des produits à recevoir
N° 6	Détail des valeurs mobilières de placement
N° 7	Détail des charges constatées d'avance
N° 8	Variation des fonds propres
N° 9	Report à nouveau
N° 10	Résultat effectif global
N° 11	Provisions
N° 12	Fonds dédiés
N° 13	Etat des dettes
N° 14	Détail des charges à payer
N° 15	Détail des produits constatés d'avance
N° 16	Produits d'exploitation
N° 17	Financements publics
N° 18	Charges et produits exceptionnels

Note N°1 : Immobilisations

IMMOBILISATIONS	Tableau variation des immobilisations				
	Valeur début exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	315 936.70	-	-	-	315 936.70
Autres immobilisations incorporelles	84 768.40	1 959.00	-	-	86 727.40
Immobilisations incorporelles en cours		39 747.58	-	-	39 747.58
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**400 705.10**	**41 706.58**	**-**	**-**	**442 411.68**
Immobilisations Corporelles					
Terrains	7 029 563.12	-	-	-	7 029 563.12
Constructions	55 315 078.71	124 398.48	-	1 407 244.82	56 846 722.01
Installations techniques, matériels et outillages	12 136 884.85	411 665.54	134 481.46	175 034.30	12 589 103.23
Autres immobilisations corporelles	41 126 872.22	1 440 411.93	502 262.95	500 391.85	42 565 413.05
Installations générales & Agencements divers	*33 295 598.93*	*875 631.07*	*311 377.61*	*500 391.85*	*34 360 244.24*
Matériel de transport	*2 403 304.16*	*304 426.93*	*127 177.77*	-	*2 580 553.32*
Matériel de bureau et informatique	*1 863 930.04*	*103 704.33*	*10 176.61*	-	*1 957 457.76*
Mobilier	*3 495 066.25*	*150 986.80*	*53 530.96*	-	*3 592 522.09*
Autres	*68 972.84*	*5 662.80*	-	-	*74 635.64*
Immobilisations corporelles en cours	893 921.90	1 379 971.70	29 441.94	- 2 082 670.97	161 780.69
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	**116 502 320.80**	**3 356 447.65**	**666 186.35**	**-**	**119 192 582.10**
Immobilisations Financières					
Participations et créances rattachées					-
Prêts					-
Dépôts et cautionnements versés	165 957.21	6 160.00	3 266.36	-	168 850.85
Autres titres immobilisés	574 795.51	62 006.50	-	-	636 802.01
TOTAL (III)	**740 752.72**	**68 166.50**	**3 266.36**	**-**	**805 652.86**
TOTAL (I + II + III)	**117 643 778.62**	**3 466 320.73**	**669 452.71**	**-**	**120 440 646.64**

Note N°2 : Amortissements

AMORTISSEMENTS	Tableau de variation des amortissements				
	Valeur début exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	390 608.30	-	-	-	390 608.30
Autres immobilisations incorporelles	10 096.80	1 487.09	-	-	11 583.89
Immobilisations incorporelles en cours			-	-	-
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**400 705.10**	**1 487.09**	**-**	**-**	**402 192.19**
Immobilisations Corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	22 541 438.13	1 439 400.13	-	-	23 980 838.26
Installations techniques, matériels et outillages	8 222 358.53	502 843.33	133 366.03	-	8 591 835.83
Autres immobilisations corporelles	26 519 381.86	1 875 808.69	461 993.20	-	27 933 197.35
Installations générales & Agencements divers	20 810 085.79	1 252 474.36	310 175.32	-	21 752 384.83
Matériel de transport	1 467 665.97	267 092.18	88 110.81	-	1 646 647.34
Matériel de bureau et informatique	1 555 650.24	151 761.65	10 176.61	-	1 697 235.28
Mobilier	2 632 421.67	199 650.93	53 530.46	-	2 778 542.14
Autres	53 558.19	4 829.57	-	-	58 387.76
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes					-
Dépréciation					
TOTAL (II)	**57 283 178.52**	**3 818 052.15**	**595 359.23**	**-**	**60 505 871.44**
TOTAL (I + II)	**57 683 883.62**	**3 819 539.24**	**595 359.23**	**-**	**60 908 063.63**

Note N°3 : Dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Solde début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde en fin d'exercice
DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
Dont Donations temporaires d'usufruit				
- corporelles				
Dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres dépréciations	81 710	710 551	28 778	763 484
TOTAL	**81 710**	**710 551**	**28 778**	**763 484**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		81 816	28 778	
- financière		628 210		
- exceptionnelle		525		

Note N°4 : Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	168 851	168 851	
Organismes payeurs			
Avances et acomptes versés sur commande	197 971	197 971	
Usagers et comptes rattachés	3 631 390	3 631 390	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	2 867 185	2 867 185	
Charges constatées d'avance	115 353	115 353	
TOTAL	**6 980 750**	**6 980 750**	**0**
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Note N°5 : Détail des produits à recevoir

NATURE	31/12/2022	31/12/2021
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	**495 879**	**851 761**
418100 Factures à établir	495 879	851 761
AUTRES CREANCES	**541 962**	**364 742**
4098000 Fournisseurs avoir à recevoir	58 271	22 620
4287000 Produits à recevoir	255 602	174 821
4287100 Produits à recevoir IJ prev	3 626	0
4387000 Produits à recevoir	165 956	113 385
4487000 Etat Produits à recevoir	10 133	19 175
4687000 Produits à recevoir	48 374	34 741
TOTAL	**1 037 841**	**1 216 503**

Note N°6 : Détail des valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	VALEUR D'ACHAT €	COURS AU 31/12/2022	PLUS VALUE LATENTE	MOINS VALUE LATENTE
TSR CREDIT COOP 3%	500 000	484 097.83		-15 902.17
BNP PARIBAS 2,875%	201 590	194 677.81		-6 912.19
BANQUE POSTALE 3%	201 450	190 793.42		-10 656.58
CREDIT AGRICOLE 2,5%	200 800	186 586.67		-14 213.33
TEREOS 4,125%	193 300	203 302.74	10 002.74	
GROUPAMA 3,375%	297 300	279 770.75		-17 529.25
TITRE CREANCE BNP 4%	500 000	467 750.00		-32 250.00
TSR CREDIT COOP 3,10%	245 000	237 395.47		-7 604.53
TSR CREDIT COOP 3,10%	55 000	53 292.86		-1 707.14
ERAMET 4,196%	503 333	523 741.23	20 407.90	
RALLYE 4,371%	485 000	44 295.00		-440 705.00
ECOFI ANNUEL	403 960	390 920.00		-13 040.00
ECOFICAPITAL PROT 90 2023	262 382	248 400.40		-13 981.40
ECOFI INSTI HABITAT 3D	506 748	509 615.78	2 867.84	
ECOFI OPTIM 21	340 260	303 363.90		-36 896.10
CHOIX SOLIDAIRE	96 902	94 068.00		-2 834.00
ECOFI OPPORTUNITES 360	1 967 700	1 896 700.00		-71 000.00
TOTAL	**6 960 725**	**6 308 772**	**33 278**	**-685 232**
	Plus ou moins value latente		**-651 953**	

Note N°7 : Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance	Montants
SIEGE	2 530
EME LES CASCADES	4 848
EMP EMPRO JEAN ALLEMANE	10 053
ESAT MONTREUIL - ESAT SOCIAL	4 546
ESAT MONTREUIL - ESAT COMMERCIAL	7 795
ESAT CHAMPIGNY SOCIAL	22 854
ESAT CHAMPIGNY COMMERCIAL	214
SERVICE HABITAT - FOYERS	2 421
ITHAQUE	31
EMP L'AVENIR	2 213
IME ST MAUR	1 799
MAS AUBERVILLIERS	11 543
MAS DE LESCHES	5 627
ESAT AUBERVILLIERS SOCIAL	437
ESAT AUBERVILLIERS COMMERCIAL	3 237
MAS DU BOISJOLAN	9 959
FOYER DE MONTREUIL - FOYER	6 325
MAS DE LONGUEVILLE	1 361
FAM VSG	17 562
TOTAL	**115 353**

Note N°8 : Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de bilan 31/12/2021 Montant	Affectation du résultat 2020 Montant	Augmentation Dotation Montant	Diminution ou consommation Reprise Montant	Virement compte à compte	Solde à la clôture bilan 31/12/2022 Montant
FONDS PROPRES						
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	-					-
Statutaires	-					-
Complémentaires	280 638	-	-	-		280 638
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	-	-	-	-		-
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-		-
Statutaires	-	-	-	-		-
Complémentaires	1 490 848	-	-	-		1 490 848
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-		-
Réserves	-	-	-	-		-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-		-
Réserves pour projet de l'entité	29 045 620	444 173				29 489 793
Autres	816 397	-	-	-		816 397
Report à nouveau	416 197	1 816 616				2 232 813
Excédent ou déficit de l'exercice	1 839 453	- 1 839 453		- 517 984		- 517 984
	-					-
Autres fonds propres/fonds associatifs	-	-	-	-		-
Avances conditionnées	-	-	-	-		-
Autres : à préciser	-	-	-	-		-
Foonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-		-
Apports	-	-	-	-		-
Legs et donations	-	-	-	-		-
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée	-	-	-	-		-
SITUATION NETTE (I)	**33 889 154**	**421 336**	**-**	**- 517 984**	**-**	**33 792 505**
Fonds propres consomptibles	-		-	-		-
Subventions d'investissement	5 419 543		526 482	- 334 631	117 821	5 729 215
Provisions réglementées	1 925 913		51 583	- 8 309		1 969 187
TOTAL (II)	**7 345 456**	**-**	**578 065**	**- 342 939**	**117 821**	**7 698 402**
TOTAL (I+II)	**41 234 609**	**421 336**	**578 065**	**- 860 924**	**117 821**	**41 490 907**
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation			-	-		
- financière			-	-		
- exceptionnelle			51 583	8 309		

Note N°9 : Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Affectation de résultat et reclassement	Solde fin d'exercice
Report à nouveau des activités en gestion libre	**-99 628**	**0**	**0**	**119 384**	**19 756**
Report à nouveau sans reprise (110 - 119)	13 965			119 384	133 349
Charges rejetées congés payés (115922) (Siege)	-113 593				-113 593
Report à nouveau avec reprise (1150 - 1159)					0
Report à nouveau sous contrôle de tiers	**515 825**	**0**	**0**	**1 697 232**	**2 213 057**
Report à nouveau (1150 - 1159)	2 861 262			1 740 217	4 601 479
Charges rejetées congés payés (115922)	-2 191 349			36 661	-2 154 689
Charges rejetées (119)	-154 087			-79 646	-233 733
TOTAL	**416 197**	**0**	**0**	**1 816 616**	**2 232 813**

Report à nouveau sans droit de reprise - comptes 110 et 119 des comptes de gestion de propres tels que présentés en note 10
Report à nouveau avec droit de reprise - compte 1150 et 1159 des comptes de gestion sous contrôle tels que présentés en note 10

Note N°10 : Résultat effectif global

	Résultat comptable	Reprise	Consommation réserves	Résultats adm. à affecter avant CP	CP	Résultat à affecter
EME LES CASCADES	- 256 443.55 €	383 069.00 €		126 625.45 €	8 315.00 €	134 940.45 €
EMP EMPRO JEAN ALLEMANE	- 64 520.11 €	30 000.00 €		- 34 520.11 €	43 757.35 €	9 237.24 €
ESAT MONTREUIL - ESAT	- 19 293.71 €	98 124.00 €		78 830.29 €	22 966.00 €	101 796.29 €
ESAT MONTREUIL - SAJ	75 748.07 €	- 9 831.81 €		65 916.26 €		65 916.26 €
ESAT MONTREUIL -FAM ARS	26 955.64 €			26 955.64 €		26 955.64 €
ESAT MONTREUIL - FAM CG	20 430.55 €	- 23 538.85 €		- 3 108.30 €		- 3 108.30 €
ESAT CHAMPIGNY	- 22 569.77 €	100 000.00 €		77 430.23 €	19 933.00 €	97 363.23 €
SERVICE HABITAT - FOYERS	- 28 467.70 €			- 28 467.70 €	16 584.00 €	- 11 883.70 €
SERVICE HABITAT - FOYER DE VIE	- 26 834.26 €			- 26 834.26 €		- 26 834.26 €
SERVICE HABITAT - SAJ	110 091.91 €	- 21 721.28 €		88 370.63 €		88 370.63 €
SERVICE HABITAT - SAVS	- 29 091.21 €	19 516.58 €		- 9 574.63 €	- €	- 9 574.63 €
SERVICE HABITAT - SAMSAH CD	7 823.18 €	6 250.00 €		14 073.18 €	- €	14 073.18 €
SERVICE HABITAT - SAMSAH ARS	32 135.42 €			32 135.42 €	- €	32 135.42 €
ITHAQUE	98 993.76 €			98 993.76 €	11 155.00 €	110 148.76 €
EMP L'AVENIR	10 258.53 €	80 000.00 €		90 258.53 €	17 054.00 €	107 312.53 €
IME ST MAUR	- 306.45 €	52 500.00 €		52 193.55 €	18 923.00 €	71 116.55 €
MAS AUBERVILLIERS	- 352 970.79 €	35 872.56 €		- 317 098.23 €	76 703.73 €	- 240 394.50 €
MAS DE LESCHES	129 538.91 €	- 179 320.26 €	4 394.67 €	- 45 386.68 €	26 928.90 €	- 18 457.78 €
ESAT AUBERVILLIERS	- 38 409.41 €	59 681.59 €		21 272.18 €	19 642.00 €	40 914.18 €
MAS DU BOISJOLAN	49 785.34 €	- 50 526.88 €		- 741.54 €	20 522.00 €	19 780.46 €
FOYER DE MONTREUIL - FOYER	786.65 €	- 57 241.90 €		- 56 455.25 €	28 824.00 €	- 27 631.25 €
FOYER DE MONTREUIL - SAJ	13 769.90 €	- 22 552.67 €		- 8 782.77 €		- 8 782.77 €
FOYER DE MONTREUIL - FAM CD	- 88 796.58 €	- 5 698.38 €		- 94 494.96 €		- 94 494.96 €
FOYER DE MONTREUIL - FAM ARS	34 112.91 €	- €		34 112.91 €		34 112.91 €
MAS DE LONGUEVILLE	157 623.11 €	- €		157 623.11 €	8 572.00 €	166 195.11 €
FAM VSG CD	- 222 746.68 €	170 574.00 €		- 52 172.68 €	48 571.00 €	- 3 601.68 €
FAM VSG ARS	- 43 487.33 €	- €		- 43 487.33 €	- €	- 43 487.33 €
S/ Total Activité sous contrôle	**- 425 883.67 €**	**665 155.70 €**	**4 394.67 €**	**243 666.70 €**	**388 450.98 €**	**632 117.68 €**

	Résultat comptable	Reprise	Consommation réserves	Résultats adm. à affecter avant CP	CP	Résultat à affecter
SIEGE	60 574.55 €			60 574.55 €	21 572.00 €	82 146.55 €
ESAT MONTREUIL COM	48 575.56 €			48 575.56 €		48 575.56 €
ESAT CHAMPIGNY COM	38 267.76 €			38 267.76 €		38 267.76 €
ESAT AUBERVILLIERS COM	144 534.19 €			144 534.19 €		144 534.19 €
PLACEMENT FAMILIAL	1 891.82 €			1 891.82 €		1 891.82 €
GRAND PARIS	24 750.00 €			24 750.00 €		24 750.00 €
ASSOCIATION	- 585 626.25 €			- 585 626.25 €		- 585 626.25 €
S/ Total Gestion propre	**- 267 032.37 €**	**- €**	**- €**	**- 267 032.37 €**	**21 572.00 €**	**- 245 460.37 €**

Total avant retraitements	**- 692 916.04 €**	**665 155.70 €**	**4 394.67 €**	**- 23 365.67 €**	**410 022.98 €**	**386 657.31 €**
Retraitements	**174 932.00 €**			**174 932.00 €**		**174 932.00 €**
Total après retraitements	**- 517 984.04 €**	**665 155.70 €**	**4 394.67 €**	**151 566.33 €**	**410 022.98 €**	**561 589.31 €**

Note N°11 : Provisions

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Affectation de résultat ou reclassement	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques	373 009			13 009	360 000
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similiaires					
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir					
Autres provisions pour charges	1 164 020	-148 955	26 890	122 276	919 679
TOTAL	1 537 029	-148 955	26 890	135 285	1 279 679
Dont dotations et reprises:					
- d'exploitation			26 890	135 285	
- financière					
- exceptionnelle					
Le solde de 148 955 € correspond à des rejets de provisions pour retraite rejetées par nos financeurs			0	0	

Note N°12 : Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Affectation de résultat / Transfert	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation et Contributions financières							
Projet Stagiaires	68 071	22 101	14 986			75 185	35 824
Projet Contrat professionnel	470 952	412 998	348 829			535 121	21 797
Projet Formation	341 358	211 948	87 791			465 516	47 435
Projet Cas critique	67 718	22 818	89 702			835	-
Projet COVID	49 585	-	49 585			-	-
Projet Séjour de répit	296 828	177 120	358 621			115 326	-
Projet Divers	515 425	121 919	310 562			326 783	96 942
AMI handicap rare	78 565	84 000	-			162 565	-
Evaluation	40 875	9 000	-			49 875	-
Séminaire	40 000	-	16 729			23 271	-
Projet Travaux	8 663 557	1 297 474	533 269		- 329 402	9 098 359	
Ressources liées à la générosité du public							
Autres Projets	339 703	7 722	7 358			340 067	
Total	10 972 637	2 367 100	1 817 432	-	- 329 402	11 192 903	201 998

Le solde de 329 402 € correspond à des financements hors CNR utilisés en investissement et qui ont été portés en subventions d'investissement

Note N°13 : Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 584 624	667 365	4 747 867	21 169 393
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 651 867	1 651 867		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	5 344 637	5 344 637		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	182 901	182 901		
Autres dettes	2 726 206	2 726 206		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	225	225		
TOTAL	**36 490 460**	**10 573 201**	**4 747 867**	**21 169 393**
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 163 270			

Note N°14 : Détail des charges à payer

NATURE	31/12/2022	31/12/2021
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	**339 288**	**300 990**
408100 Fournisseurs factures non parvenues	339 288	300 990
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**3 997 842**	**3 016 273**
4282000 Dettes provisionnées pour congés à payer	1 669 340	1 440 543
4286000 Autres charges à payer	278 174	15 931
4286100 Personnel et notes de frais	6 219	2 121
4382000 Charges sociales sur congés à payer	848 380	663 284
4386000 Autres charges à payer	141 567	6 484
4486000 Etat, autres charges à payer	12 000	12 000
4686000 Charges à payer	1 042 163	875 910
TOTAL	**4 337 131**	**3 317 263**

Note N°15 : Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits constatés d'avance	Montants
ASSOCIATION	225
TOTAL	**225**

Note N°16 : Produits d'exploitation

Produits d'exploitation	**2 022**	**2 021**
Cotisations	3 700	3 550
Ventes de biens et services / ventes de marchandises		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités SMS		
Ventes de prestations de services	3 313 446	3 174 126
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	48 843 574	43 450 226
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités SMS		
Ressources liées à la générosité du public		
recettes des opérations de collecte de fonds		
parrainages reçus villages, enfants et cadeaux		
dont dons manuels	15 262	18 631
dont Mécénats		
dont Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières		
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	809 843	1 042 518
Utilisations des fonds dédiés	1 817 432	1 135 114
Autres produits	4 364 668	4 030 949
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**59 167 925**	**52 855 115**

Note N°17 : Financements publics

Financements publics	Union Européenne	Conseil Départemental	Collectivités territoriales	ARS	Autres (préciser)	Total
Concours publics						
Prix de journée			5 695 233			5 695 233
DGF			2 541 817	40 580 906		43 122 723
Subventions d'exploitation						0
Aidant familial			25 618			25 618
						0
Subventions d'investissements						0
						0
						0
TOTAL	0	0	8 262 668	40 580 906	0	48 843 574

Note N°18 : Charges et produits exceptionnels

Détail des charges		Montants
Pénalités amendes fiscales		1 860
Dons, libéralités, pourboires		217
Autres charges exceptionnelles opération gestion:		-
Charges s/excices antérieur		368
Valeurs comptables des élèments d'actif		40 479
Ets 1	*519*	
Ets 7	*279*	
Ets 10	*38 617*	
Ets 14	*740*	
Ets 15	*323*	
Autres charges exceptionnelles		
provision reglement. Réserve PV immo		52 108
TOTAL		**95 031**

Détail des produits			Montants
Autres produits exceptionnels			24 750
	Ets 11 Grand Paris	*24 750*	
Produits s/exercices antérieurs			
Produits s/cession d'éléments d'actif			92 580
	Ets 01	1 000	
	Ets 03	13 000	
	Ets 07	1 930	
	Ets 08	7 000	
	Ets 10	69 500	
	Ets 17	150	
Quote-part subvention d'invest.			334 631
Reprise s/amortissement			7 500
Reprise s/prov.reserve PV actif			809
TOTAL			**460 269**

RESULTAT EXCEPTIONNEL	**365 239**